

D'UN LUNDI A L'AUTRE



Bulletin du Collège Pont de la Maye Semaine du 14 au 21 janvier - N° 13

MOT DU PRINCIPAL

La préparation de la rentrée scolaire 2019/2020 va s'accélérer ce mois de janvier. Plusieurs étapes jalonnent cette dernière :

1°) - Prévision d'effectifs : dès le mois d'octobre, après les constats de rentrée, les directeurs des écoles du secteur transmettent leur prévision d'effectifs des futurs 6^e au collège. Les niveaux prévisionnels de 5^e, 4^e et 3^e sont calculés au sein du collège en fonction des passages au niveau supérieur (le redoublement n'existe quasiment plus), des orientations diverses (SEGPA, 3^e prépa-pro...) ou des déménagements anticipés.

Cette prévision de l'équipe de direction est ensuite confrontée à celle de l'Inspection Académique. Après des ajustements, cette dernière transmet une prévision d'effectifs officielle. Au collège du Pont de la Maye, nous partions en septembre 2019 sur six divisions de 6^e de 5^e et de 4^e et cinq divisions de 3^e soit 23 divisions. Il faudra rajouter les élèves du dispositif ULIS, qui sont comptés à part. La nouveauté de cette rentrée est que les élèves de l'école Jean MOULIN du secteur SARCIGNAN seront rattachés au collège CHAMBÉRY.

2°) – Dotation Horaire Globale (DHG) : Début février, l'autorité académique transmet au collège cette dotation en heures pour faire fonctionner l'établissement. Une partie est consacrée aux enseignements obligatoires, une autre à l'autonomie du projet d'établissement. De même une enveloppe indemnitaire (IMP) est transmise pour les activités des enseignants hors présence des élèves (coordination de discipline, laboratoires scientifiques, maintenance informatique, projets divers).

Une fois la DHG notifiée –mais cette étape doit être anticipée–, le chef d'établissement réunit le conseil pédagogique pour opérer certains choix :

- Ventilation des heures à effectifs réduit
- IMP
- Accompagnement personnalisé
- Coloration des moyens en fonction des choix pédagogiques
- Organisation particulière en fonction du projet d'établissement.

Le vote de cette répartition se tient en juin, cependant, en février, il faut transmettre aux autorités académiques les propositions d'ouverture ou de fermetures de postes pour que des enseignants titulaires puissent participer aux opérations de mutations au dernier trimestre. Les décisions arrêtées par le chef d'établissement sont ensuite proposées à la commission permanente et au conseil d'administration.

3°) Ajustement des moyens et des supports : Le chef d'établissement propose ensuite à l'autorité académique les ajustements nécessaires pour chaque discipline afin de réduire les écarts entre les besoins (heures d'enseignements nécessaire pour assurer les enseignements obligatoires et les activités liées) et les apports (ce que les enseignants disponibles sont susceptibles de fournir en tenant compte de leurs horaires de services, des temps partiels, des décharges...). Pour équilibrer les besoins et les apports, nous faisons appel à des remplaçants titulaires, des contractuels et des heures supplémentaires.

4°) Répartition des services et emploi du temps des enseignants

En fin d'année scolaire, le chef d'établissement procède, en lien avec les équipes, à l'ajustement définitif des effectifs et à la répartition des élèves dans les classes et les groupes. La dernière étape revient à Madame l'Adjointe, maîtresse du temps et de l'espace du collège, qui prépare l'emploi du temps pour la rentrée de septembre...

Bonne semaine à tous !

Le Principal : Stéphane ALLEMAND

ORIENTATION (suite)

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Deux diplômes sont accessibles après la 3^{ème} : sous statut scolaire (en lycée professionnel) ou sous statut salarié (en apprentissage).

- Le CAP en 2 ans
- Le baccalauréat professionnel en 3 ans

MINI-STAGES

Lycée Victor Louis Talence	Lycée Emile Combes Bègles	LP Flora Tristan Camblanes et Meynac	LP Marcel Dassault	LP Philadelphie de Gerde
du 21 janvier au 12 avril 2019	du 14 janvier au 10 mai 2019	du 7 janvier au 12 avril 2019	du 9 janvier au 15 février 2019 et du 4 mars au 12 avril 2019	du 12 février au 28 mars 2019

**Lycée d'Hôtellerie et de Tourisme
de Gascogne**

Portes Ouvertes le samedi 4 mai



Du 7 janvier au 12 avril

Une journée de mini-stage : découverte des formations professionnelles en

- CAP Cuisine, Commercialisation et Services
- Bac Pro Cuisine, CSR
- Bac STHR

Pôle d'Accompagnement à la Persévérance Scolaire (PAPS)

Vendredi 11 janvier 3 élèves avaient rendez-vous avec Mme RAPEAU, coordinatrice PAPS Prévention au Centre d'Information et d'Orientation. Cet entretien a permis aux élèves reçus d'entreprendre un projet professionnel par l'intermédiaire de stages puis par la suite les diriger vers une formation de type CAP ou Bac Pro en lycée professionnel ou CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Après les vacances de février un atelier « Recherche d'apprentissage » se mettra en place (environ 2 h) pour permettre aux élèves, qui se dirigent vers l'apprentissage, d'améliorer et peaufiner la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation.

La découverte du monde de l'entreprise se poursuivra avec la présentation de l'apprentissage dans une ambiance chaleureuse garantie !

FORMATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Jeudi 10 janvier a eu lieu la formation des délégués de classe titulaires. Après le partage de la galette, un livret « délégué » a été distribué aux élèves expliquant leur rôle aux conseils de classe. Ensuite des jeux ont été organisés afin que les élèves sachent retenir et transmettre les informations à leurs camarades de classe.

Etre délégué c'est aussi savoir prendre la parole et prendre des notes afin de pouvoir représenter ses camarades.

Nous remercions Mmes les CPE pour leur intervention auprès du groupe et des explications de ce qui est attendu d'un élève délégué.



FICHE DE DIALOGUE 3^{ème}

La fiche de dialogue permet d'établir un échange entre les familles et l'équipe pédagogique pour construire la poursuite d'études après la classe de troisième la plus adaptée aux résultats scolaires de l'élève. Elle permet à la famille de l'élève d'indiquer les intentions d'orientation lors du premier semestre et son choix définitif au second semestre. Le conseil de classe y notera ses propositions. La décision d'orientation prise par le chef d'établissement est également notifiée sur cette fiche.

Ces fiches doivent être signés par les familles et être rendues au professeur principal **avant le 21 janvier 2019**.

ATELIER

Pour bien être au collège...

Depuis le mois de décembre Mme Brandiere, Professeur de Lettres, a mis en place un atelier de « sieste contée » avec les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}.

La sieste contée est un temps pendant lequel les élèves s'installent le plus confortablement possible (couverture, certains un coussin ou un doudou). La séance commence par 10 minutes de relaxation puis ils s'allongent comme ils le souhaitent et écoutent une histoire que le professeur raconte. Durant ce moment les élèves apprennent à vaincre leur stress et à améliorer leur attention puis au fil des mots ils se laissent envahir par le sommeil. L'année commence avec la narration de la « mécanique du diable » un roman de Philipp Pullman.

ATELIERS DÉCOUVERTE DE L'ITALIE

Après la découverte de la légende du Panettone, dégustation !



Dans le couloir du bâtiment A, devant la salle 101, la légende est exposée... dans le désordre !
Un petit jeu de logique pour tous les curieux !

Place maintenant aux cartes de voeux !

Les élèves ont pu créer une carte en italien adressée à la personne de leur choix.



NOUVEAUX ÉLÈVES

Les élèves ci-dessous ont été affectés la semaine du 7 janvier :

- ✓ MAYEKO Fredryque, 6^e5
- ✓ MAYEKO Falya, 5^e4
- ✓ XHIXHA Kejvin, 3^e4 (UP2A)
- ✓ BURBANO Maria Camila, 6^e1 (UP2A)
- ✓ ZENCHI Assia, 6e6, affectée lundi 14 janvier

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 14 janvier à 15h30 : Conseil Pédagogique.

Mardi 15 janvier à 16h30 : Réunion parents/professeurs 4^e.

Mercredi 16 janvier : Intervention du CIRFA auprès des classes de 3^{ème}.

Jedi 17 janvier à 17h30 : Commission Permanente.

Jedi 17 janvier à 16h45 : Réunion sur les crédits pédagogiques.

Vendredi 18 janvier : Arrêt des notes.